

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS**

Nombre de membres en exercice	: 19
Nombre de membres présents	: 15
Absents excusés ayant donné procuration	: 03
Absent	: 01

Date de la convocation : 11/01/2023

L'an deux mille vingt-deux, le **lundi 16 janvier à 20h**, le Conseil Municipal de la commune de Mons, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Mons, sous la présidence de Mme Véronique DOITTAU, maire de Mons.

15 membres étaient présents :

Malika BAREIL ; Hélène CAMPLO-ROBERT ; Maryse CEREDE ; Sylvie COMPIN ; Véronique DOITTAU ; Jean-Luc FABRE ; Anne FERRAND ; Françoise GARRIGUES ; Éric GINESTET ; Solange HOLLARD ; Jean-Claude LAFFONT ; Frédérique LION ; Mickaël NICOLAS ; Bernard PROUST ; Jean-François SOLA ;

3 membres absents ayant donné procuration :

Anne DEVIGNOT a donné procuration à Malika BAREIL ;
Jérôme GALINON a donné procuration à Frédérique LION ;
Georges HENRY a donné procuration à Jean-Claude LAFFONT ;

1 membre était absent sans avoir donné procuration

Elodie AUMONIER

Secrétaire de séance : Mickaël NICOLAS

**DELIBERATION N° 05/2023
CONVENTION CESSION DE DONNEES CTG**

Rapporteur : Madame Frédérique LION

La convention territoriale globale (CTG) est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caf pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires. Ces services, définis d'après le diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la Caf, couvrent la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap...

Depuis 2022, la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) est obligatoire pour les collectivités afin de percevoir certains financements et subventions de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF). Cette nouvelle convention vient progressivement remplacer le

Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Un diagnostic social préalable à une CTG est une démarche essentielle pour préparer ce nouveau cadre partenarial.

Dans le cadre de la contractualisation d'une convention territoriale globale (CTG), la commune de Mons et la Caf de la Haute-Garonne réalisent un diagnostic territorial partagé.

Ce diagnostic a pour but de mettre en évidence les besoins prioritaires des habitants et du territoire. Pour le mener à bien, la Caf de la Haute-Garonne met à disposition de la commune, aux conditions énumérées dans la présente convention annexée, les données sociales dont elle est détentrice de nature à nourrir ce diagnostic.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention ci-jointe
- Lui confie la mise en œuvre de ladite convention

VOTE : Adopté à l'unanimité

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Mons, le 16/01/2023

Véronique DOITTAU


Maire de Mons



Transmis au représentant de l'Etat le : 19/01/2023

Publié le : 19/01/2023

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>